



Avant 1ère carte séjour temporaire, peut-on faire parvenir l'enfa

Par **Eha**, le **27/10/2008** à **01:11**

Je suis une femme étrangère, mariée avec un ressortissant français, vivant en France depuis 1 an et 3 mois, ayant une carte de séjour temporaire de 1 an et celle-ci va expirer au mois d'avril 2009.

Mon mari et moi, voulons adopter un enfant de mon pays. Est-ce que c'est vrai que pendant la première carte de séjour d'1 an, j'ai le droit de faire venir l'enfant adopté sans agrément en France ?

L'enfant n'est pas encore adopté, mais je l'ai déjà nourri depuis longtemps.
Est-ce que je pourrais faire l'adoption simple dans mon pays ?

Est-ce que nous sommes obligés tous les deux d'aller dans mon pays pour faire l'adoption ?

Est-ce que je peux seulement l'adopter toute seule et, en arrivant en France, mon mari va l'adopter ?

S'il vous plaît, aidez moi. Merci encore de votre compréhension.

Cordialement,
Eha.

Par **Tisuisse**, le **27/10/2008** à **08:15**

Bonjour,

Je vous répondrai la même chose que sur votre autre message : voyez les services sociaux de votre mairie et les services de l'immigration à la préfecture. De plus, le fait d'être handicapée (polio) risque de compliquer les choses, en préfecture, pour une adoption et une naturalisation.

Bonne chance.

Par **laurence28**, le 27/10/2008 à 12:21

bjour tuisisse

j'ai un oqtf qui a été annulé il ya de cela 1mois en s'adjoignant au préfet de réexaminer ma demande de titre de séjour alors je me suis présentée la semaine passée avec mon jugement à la préfecture pour solliciter un aps . l'agent qui m'a reçu m'a dit qu'il était encore entrain d'étudier mon dossier et qu'il devrait me convoquer.

il m'a posé des questions sur mon fils qui est resté en Afrique me disant que mon époux leur avait fait un courrier pour dire que j'ai abandonné mon fils et que je ne m'en occupais pas. alors pour cette raison je dois donner les preuves tel que les mandats western union ,son certificat de scolarité , son acte de naissance , et une attestation qui prouve que je m'occupe bien de mon fils en Afrique.

j'ai tous ces documents , mais je me pose des questions si c'est pas un piège ? car cela n'entre pas dans le cadre du sujet .

je tiens à , informer que j'ai quitté mon époux suite aux violences conjugales que j'ai subies depuis mon arrivée en France, morale et physique donc il ya des preuves : certificat médical , plainte , main courante suivie d'une assistante sociale de ma ville et une autre d'aneam . et la préfecture a tous ces copies et il s'était basé sur le fait que j'étais divorcée alors que je ne l'étais pas encore et avait pas pris en compte les violences

merci d'avance

Par **salim16000**, le 27/10/2008 à 12:39

bonjour a laurence28

dit moi svp est ce que tu es enregistré sur forum France terre d'asile avec ce pseudo tu as répondu à ma question est ce que si toi ou non j'attends la réponse désolé j'ai besoin d'aide .

Par **laurence28**, le 27/10/2008 à 14:58

oui j'y suis et je t'ai répondu

Par **salim16000**, le 27/10/2008 à 21:05

salut

dit moi svp tu passé le meme cas ou just une experience pare ce que vraiment je suis perdu ,C'est pas la peine de parler des mariages pour les papiers , Je connais des couples français/français dans mon entourage qui divorcent au bout d'1 an de mariage! Et on leur fait pas de moral! C'est comme ça, c'est la vie,Mais dès qu'il s'agit des étrangers, ça y est, on prêt à critiquer. Et puis c'est facile quand on connaît pas la situation réelle.

chacun dit son avis meme entre les avocat chacun dit chose different j'ai contacter GISTI peut etre tu connait il sont dit oui tu risque de retiré ta carte , j'ai contacter DIEM (association) elle sont tu peut divorcé normale par ce que les algerien sont attaché par des autre accord j'ai lit sur sos.net sur site service public il sont dit en peut pas retiré la carte motif rupture de vie commun pour les algerien entrez en france par regroupement familiale est voici le <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11171.xhtml>lien je veut votre avis peut etre tu un experiance mieux que moi merci d'avance